

*Janvier 2013*



Lâcher de ballons lors de la Fête du lait des 15 et 16 septembre 2012

## EDITO

Dans le dernier bulletin municipal de juillet 2012 j'évoquais la fête du lait que notre commune allait accueillir les 15 et 16 septembre.

Ce fut une réussite totale tant dans l'organisation que dans le succès populaire et de plus elle a été agrémentée par une superbe météo. Merci à tous les organisateurs et bénévoles.

Rendez-vous dans 20 ou 30 ans si, d'ici là, la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune), avec son libéralisme et la fin des quotas laitiers n'a pas fait se concentrer la production laitière dans des bassins comme la Bretagne et le Pays de Loire.

Au début des années 80, quand les agriculteurs réfléchissaient pour renouveler les générations et installer les jeunes, il y avait 250 personnes travaillant à temps complet au

niveau agricole dans le canton, aujourd'hui c'est moins de 80 soit une perte de 170 emplois environ.

C'est une hémorragie d'emplois lente mais subversive.

Que vont devenir nos territoires s'ils ne sont plus entretenus ni fort d'une présence humaine ?

Sur certains de ces espaces l'homme est une espèce en voie de disparition.

Ce déclin y entrainera l'absence d'activité, la fermeture des paysages, des maisons, des résidences secondaires, surtout hors du bourg centre.

Il y a là un énorme travail intercommunal pour les années à venir.

A Noirétable, les ressources générées par le casino ont permis de réaliser plus vite certains équipements indispensables à la qualité de vie sur nos montagnes.

Les ressources du parc éolien pour la Communauté de communes pourraient de même alimenter un fonds pour aider à la création d'activités artisanales, agricoles, touristiques, de services sur nos communes où la démographie va devenir de plus en plus critique.

Réfléchissons, il est encore possible de renverser la tendance. Avec des femmes et des hommes de bonne volonté, ambitieux pour leur territoire comme nos commu-

nes en recèlent. Un autre avenir est possible. C'est pourquoi au nom du Conseil municipal, du Personnel Communal je souhaite une bonne année 2013 à toutes et à tous ainsi qu'à vos familles et amis.

Le Maire,

Denis TAMAIN.

### Sommaire :

- Page 2 : Des élus à la cantine de l'école publique ; Wifi au camping municipal ; Toutou net, jeux et range-vélos ; Energie solaire ; Travaux rue de la gare.
- Page 3 : Un nouveau lotissement ; création d'un accès aux personnes à mobilité réduite à l'église.
- Page 4 : Fête du lait.
- Page 5 : Fiscalité directe locale 2012 ; Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; Bienvenue aux nouveaux commerces sur la commune ; Le col de la loge ; CCAS.
- Page 6 : Crash de Noirétable : mémoires d'une nuit d'automne ; Construction d'un ponceau « Les Brudes » ; Histoire locale.
- Page 7 : Concernant vos factures d'eau ; La pêche à la mouche au plan d'eau ; le Tri.
- Page 8 : Manifestations communales ; Téléthon ; Nouveau bureau au comité des fêtes ; Changement de propriétaires.

## Des élus à la Cantine de l'école Publique

Les élus municipaux ont mangé à la cantine de l'école publique à l'occasion de la semaine du goût au mois d'octobre 2012.



Ils ont pu apprécier en même temps que la soixantaine d'enfants présents le velouté de châtaignes et topinambours accompagné d'une salade verte. Mesdames Françoise RABET et Mireille MARRET ont servi ensuite du dos de cabillaud en sauce accompagné d'une purée de patates douces.

Un gâteau potiron-chocolat avec sa crème anglaise a clôturé ce repas qui a fait découvrir à tous les présents des légumes peu utilisés dans notre cuisine quotidienne, montrant ainsi que l'école joue un rôle important dans l'apprentissage du goût et l'art du bien manger.

## WIFI au Camping Municipal

Pour que les campeurs puissent avoir accès à Internet, une antenne WIFI a été installée au camping municipal de La Roche. Elle permettra une connexion sur la quasi-totalité du Camping.



## Toutou net, Jeux et Range-vélos

Afin que notre bourg reste propre, un distributeur de sacs pour déjections canines va être installé entre la Place Mirabelle et la Place du Haut-Forez. Nous comptons sur les propriétaires de chiens pour les utiliser et laisser ainsi les espaces propres.

Entre ces deux même places, les jeux d'enfants ont été changés. Et deux autres ont été installés Place de l'église, entre l'église et la médiathèque.

Des « range-vélos » ont également été installés dans le bourg de Noirétable, Place du Haut-Forez et sur le parvis de la Mairie.

## ENERGIE SOLAIRE

Lors de la construction de l'école primaire, le choix avait été fait de privilégier les énergies renouvelables, à ce titre la toiture orientée sud du bâtiment a été équipée de panneaux photovoltaïques.

Cet équipement a été mis en service début 2011. Nous allons donc arriver à deux ans de fonctionnement, une bonne durée pour faire un premier bilan.

Sur le compteur installé sur la porte du directeur, les enfants et les parents peuvent lire 23000 kWh. Soit une production annuelle d'environ 11500 kWh qu'EDF rachète en moyenne 58 centimes du kWh (ce qui nous fait 6 670 €/an).

Ce résultat est conforme à l'estimatif de production qui avait été réalisé avant le lancement des travaux.



La mairie vous informe que pour obtenir une Carte d'identité ou un passeport, **le délai légal est de 3 semaines**. Aussi, nous vous remercions de prendre vos dispositions en conséquence.

## Travaux rue de la Gare

Les travaux rue de la Gare sont commencés depuis fin novembre. Les intempéries ont provoqué de nombreux arrêts de chantier et depuis le 18 décembre l'entreprise SCREG a évacué son matériel en raison des intempéries qui se poursuivent et de la proximité des fêtes de Noël et du jour de l'an.

Les bordures de trottoir sont posées côté casino, de l'autre, les fouilles sont exécutées, ce qui va occasionner une gêne à la circulation jusqu'à la reprise des travaux.

Souhaitons que le temps du début de l'année soit assez clément pour pouvoir poursuivre les travaux planifiés ci-dessous.



## Un nouveau lotissement

L'ensemble des parcelles du lotissement du Gripel a été vendu. La demande en terrain constructible étant toujours présente, une nouvelle tranche a été lancée en début d'année et vient tout juste d'être réceptionnée.

Cette dernière est accessible par la rue du premier lotissement de la Provende. A terme (voire très long terme), ce lotissement pourra rejoindre le lotissement du Champ de Millan ainsi que la Rue du Plan d'eau.

Situé à 200 m de la Place du Haut-Forez, sur un plateau orienté sud, sud-est, ce sont 8 lots d'une superficie de 580 m<sup>2</sup> à 700 m<sup>2</sup> qui sont à la vente, avec vue sur le clocher ou sur les collines avoisinantes. Une des parcelles dispose même d'un puits.

L'ensemble des réseaux a été intégré (eau, électricité, éclairage public, égouts), les coûts de réalisation sont évalués à 52 € le m<sup>2</sup>. Afin de continuer à rendre notre territoire attractif et d'inciter les nouveaux arrivants à s'y installer, le prix de vente a été fixé à 39 € le m<sup>2</sup>.



## Création d'un accès aux personnes à mobilité réduite à l'église

Depuis de nombreuses années, le Conseil municipal avait envisagé de créer un accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs projets avaient été étudiés mais aucun n'avait été retenu (coût trop élevé, occupation du sol de l'église trop importante...).

Cette année enfin un projet réalisable a vu le jour grâce à la coopération de l'entreprise de maçonnerie Jacquet. Le Conseil municipal a décidé de réaliser ce projet. Les travaux de maçonnerie ont été confiés à l'entreprise Jacquet et les travaux de menuiserie (confection de la porte) à l'entreprise Derue.



Les travaux sont terminés et l'accès est opérationnel. Il y aura certainement quelques petits travaux complémentaires à réaliser au cours de l'année 2013 (à voir à l'usage).

Cet accès a demandé le déplacement du confessionnal en accord avec le Prêtre de la Paroisse.

Le montant des travaux s'élève à 6 600 € TTC pour l'entreprise Jacquet et 1 690 € TTC pour l'entreprise Derue.

Lors de la réunion préparatoire de ces travaux, M. Daurat, Prêtre de la Paroisse, avait émis le souhait de voir se rouvrir la niche située à gauche du chœur afin d'y placer la statue en marbre représentant la vierge et l'enfant. Cette statue était placée dans un coin de l'église. « Elle semblait être mise là en pénitence », nous a dit le Prêtre.

Profitant de la présence de l'entreprise Jacquet, la commune a décidé de faire exécuter ces travaux de mise en valeur. Les employés communaux ont ouvert cette niche qui avait été fermée dans les années 50 et l'entreprise Jacquet a réalisé l'enduit et la mise en place de la statue.

Vous pouvez dès maintenant la découvrir à son emplacement définitif lors de vos prochains passages dans notre église.



# FÊTE du LAIT

## des 15 et 16 septembre 2012 à Noirétable



Une parfaite organisation et une météo favorable, tels sont les ingrédients qui ont permis à la fête du lait de battre des records d'affluence. Les membres du Comité de développement Haut-Foréz Madeleine, organisateurs de la 29ème édition du Concours départemental des races laitières qui s'est tenue à NOIRETABLE les 15 et 16 septembre derniers, peuvent être satisfaits.

Le Président, Guy Crozet, épaulé d'agriculteurs passionnés des cantons de Noirétable, St Germain Laval et St Just en Chevalet, a réussi à rassembler un large public autour de cette fête qui était, bien sûr, le concours départemental des races laitières qui permet aux éleveurs de présenter leurs plus beaux animaux, mais c'est aussi une fête familiale

et conviviale où le visiteur peut échanger avec les agriculteurs.

Ce sont plus de 8000 personnes qui sont venues, ce week-end, à la rencontre des éleveurs et producteurs de notre département. Cette manifestation qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis sa création a donc tenu toutes ses promesses.

Les agriculteurs ont démontré qu'ils savent se mobiliser et se rassembler autour d'un projet qui a permis de mettre à l'honneur le territoire du Haut-Foréz Madeleine, son agriculture et ses exploitants agricoles. Les visiteurs ont pu échanger avec des éleveurs et producteurs passionnés, heureux de faire découvrir leur métier et la qualité de leur production.

Nous tenons aussi à préciser que cet évènement fut un plein succès grâce aux très nombreux bénévoles, sans qui, rien n'aurait été possible. Nous les remercions tous chaleureusement.



Cette manifestation s'est terminée par un magnifique spectacle pyrotechnique et une soirée dansante à la salle des fêtes



## Répartition de la fiscalité directe locale 2012 payée par les Nétrablais

	Commune	CCMHF	Département	Région
TH/ THLV (Taxe d'habitation)	120 766 €	202 586 €		
TFPB (Taxe foncière sur propriétés bâties)	226 945 €		308 730 €	
TFPNB (Taxe foncière sur propriétés non bâties)	49 162 €	1 721 €		
TA-FNB (Taxe additionnelle à la taxe sur les fonciers non-bâties)		1 711 €		
CFE (Cotisations foncières des entreprises)		142 276 €		
CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises)		99 512 €	182 124 €	93 886 €
IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)		7 992 €	4 603 €	14 933 €
TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)		179 368 €		
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)		20 567 €		
<b>TOTAL</b>	<b>396 873 €</b>	<b>655 733 €</b>	<b>495 457 €</b>	<b>108 819 €</b>

### **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2012**

Taux : 8.61 %

Base : 2 094 129 €

Produit : 179 368 €

Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle (impôt autrefois payé par les entreprises), la communauté de commune perçoit la part de la taxe d'habitation qui était dévolue au Département. Soit 405 600 €.

Par contre, elle reverse plus au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) 423 292 €, ce qui la désavantage.

Les territoires pauvres paient pour les territoires riches puisque par exemple, la ressource de l'impôt économique est d'un peu plus de 100 €/hab. pour la CCCMHF alors que la CC de St Galmier, qui a une ressource de

plus de 400 €/hab. perçoit des sommes importantes du FNGIR. (5.5millions d'Euros). C'est la solidarité à l'envers !

### **Bienvenue aux nouveaux commerces sur la Commune...**

- « La Malle ambulante, maroquinerie » 9 rue de la Gare ;
- « Evasion créations artisanales de bijoux, poteries et peintures » 13 rue de la République ;
- « La Caverne d'Alibaba bric à brac Brocante » 5 rue des Bouleaux ;
- « Sport Relax (espace sport, relaxation) » 5 rue des Bouleaux ;
- « Cabinet vétérinaire DELACROIX » 20 rue de la Chana : ouverture d'une antenne du cabinet déjà ouvert à Boën.

### **Le Centre Communal d'Action**

#### **Sociale**

Le CCAS est la structure qui avant s'appelait Bureau d'Aide Sociale. Beaucoup de communes ont un CCAS dont la seule fonction est de payer un repas aux anciens de la Commune.

A Noirétable, depuis très longtemps, le choix a été fait d'avoir pour objectif d'aider les personnes en difficultés. Malgré la bonne volonté des membres du CCAS, il y a sûrement des personnes qui, sur Noirétable, ont des difficultés sans que cela soit connu. Si vous êtes dans ce cas n'hésitez pas à vous adresser au CCAS qui, en toute discrétion, étudiera votre demande.

### **Le Col de la Loge**

Le Domaine Nordique a ouvert jeudi 6 décembre. Ce site labellisé « Nordic France » privilégié entre Rhône-Alpes et Auvergne à la porte des Hautes Chaumes des Monts du Forez, offre un cadre reposant par ses forêts, ses clairières et les paysages lointains des volcans d'Auvergne. Cette année deux nouvelles pistes sont ouvertes avec vue sur les volcans d'Auvergne et la chaîne des Alpes.

Vous sont proposés : 78 km de pistes tracées en classique et skating, balisées et sécurisées ; 2 espaces ludiques (piste luge) ; 4 pistes raquettes ; initiation activités chiens de traîneaux (baptême et balade).

#### **Renseignements :**

Domaine Nordique du Haut-Forez (0477249322)

<[www.station-ski-coldelaloge.fr](http://www.station-ski-coldelaloge.fr)> ;

<[www.montagnemassifcentral.com](http://www.montagnemassifcentral.com)> ; <[www.nordicfrance.com](http://www.nordicfrance.com)> ;

#### **Office tourisme :**

Chalmazel (0477248492) ; Noirétable (0477249304)



## **Crash de Noirétable : Mémoires d'une nuit d'automne**



18 h 50, ce vendredi 27 octobre 1972, un soir de pluie, le Vickers Viscount d'Air Inter décolle de l'aéroport de Lyon-Bron. Il n'atteindra jamais la piste de Clermont-Ferrand/ Aulnat. Dans le crash survenu sur les hauteurs de Noirétable, 60 des 68 passagers vont perdre la vie.

Que reste-t-il d'une catastrophe aérienne 40 ans après le chaos et l'effroi ?

Quels stigmates portent aujourd'hui les rescapés et les familles des victimes ?

Quelles images les habitent-ils ?

Sur les hauteurs de Picot, le lieu du crash, à quelques 1000 mètres d'altitude, la nature a évidemment repris ses droits. Seule une croix indique avec discrétion le lieu exact de l'accident, à 4 km environ de

Noirétable.

Une manifestation pour se souvenir a eu lieu le samedi 27 octobre 2012. A partir de 14 heures, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Noirétable, avec le soutien du SDIS de la Loire, a organisé une cérémonie qui marquera le 40ème anniversaire de l'accident des Bois Noirs. Maître d'œuvre de l'opération : M. Christian TEILLOL, Chef de Corps du Centre des Sapeurs Pompiers de Noirétable, explique la démarche : «A son époque, l'évènement avait profondément marqué les esprits, ici. 40 ans plus tard, nous avons des pompiers retraités qui ont participé aux secours mais plus d'actifs. Avant que l'accident ne finisse par tomber dans l'oubli, nous voulions organiser quelque chose... ». Depuis la Croix du Gât, les participants à cette cérémonie gagnent le Mont Picot, lieu du Crash où ils y déposent une gerbe.

Les rescapés, les familles des victimes, les sapeurs-pompiers et la population ont commémoré le plus grave accident aérien survenu dans la Loire. Le lieutenant Henri SARRY avait participé au commandement des opérations de secours de cet accident. Avec ces collègues sapeurs-pompiers nétrablais, ils sont arrivés les premiers sur les lieux de la catastrophe alors que les conditions météorologiques étaient exécrables.



### **Histoire locale les « VIRO »**

Auparavant dans nos montagnes, l'eau avait une forte importance pour le fonctionnement de l'économie.

Il existait de nombreuses écluses pour faire fonctionner les scieries ou les moulins implantés en cascades au fil de l'eau.

De ce fait il a été créé de nombreuses dérivations sur l'amont de nos ruisseaux. Sur la Commune en plusieurs lieux il existe des dérivations qui en patois s'appelaient les « Viro » :

-Une sur le ruisseau de la Fontaine du Lac en direction de Haute-ville et des Versannes,

-Une sous le Pic pelé à Rajasset sur le ruisseau de Rajasset en direction du ruisseau de la Bitortie,

-Une au Grand Puy de Vérines sur le Lignon de l'Anzon (Ruisseau de l'Hermitage) pour alimenter le ruisseau de Foughas (limite des communes entre le Pas de Mousset, Les Baraques, le Moulin de la Forêt).

### **Construction d'un pont aux Brudes**

Les agents communaux ont construit un ponceau sur la piste rejoignant le Puy de Vérines à l'Hermitage sur le ruisseau « le Lignon de l'Anzon », piste utilisée par les randonneurs, les motos, les quads et qui sert également à l'exploitation forestière. Le franchissement se faisait à gué avec pollution terreuse du ruisseau. La condition, imposée par la police de l'eau, était en aucun cas d'empiéter sur le lit du ruisseau. Les pieds droits ont été réalisés sur les berges et le coffrage de la dalle étanché afin qu'aucune laitance n'entre en contact avec l'eau. La dalle est en béton armé sans limitation de charge.



L'ouvrage a été remblayé par les agents communaux et la piste est désormais rendue aux divers utilisateurs. Merci Messieurs pour cet excellent travail.

## **Concernant vos factures d'eau...**

### **Tarifs applicables au 1/01/2013 (délibération du 20/12/2012)**

#### ***Sur la partie EAU***

Abonnement : 50.50 € (idem 2012)  
M<sup>3</sup> eau : 1.06 € (+ 0.03 €)  
Taxe Pollution : 0.31 € (- 0.01 €)

#### ***Sur la partie ASSAINISSEMENT***

Abonnement : 25 € (idem 2012)  
M<sup>3</sup> assainissement : 0.21 € (+ 0.01 €)  
Taxe Modernisation : 0.19 € (- 0.01 €)

**Rappel** : Vous recevez deux factures par an (délibération du 12/09/2011) :

-En octobre : un acompte de 50 % des abonnements + 50 % des m<sup>3</sup> consommés l'année précédente ;

-En mars de l'année suivante : le solde de vos consommations de l'année écoulée déduction faite de l'acompte préalablement payé.

Suite au Conseil municipal du 28/11/2012, un nouveau règlement de l'eau et de l'assainissement a été approuvé et est disponible en mairie.

Les nouveautés importantes vous concernant sont les suivantes :

-Un tarif forfaitaire de 15 € pour frais de fermeture et d'ouverture de compteur a été institué, sauf dans le cas où le contrat poursuit sans discontinuité le contrat souscrit par l'occupant précédant ;

-En cas de départ ou d'arrivée d'un abonné en cours d'année, la facturation des abonnements d'eau et d'assainissement se fera au prorata du nombre de jours d'occupation du logement ;

-Une participation à l'Assainissement collectif est instituée à partir du 1er janvier 2013 au tarif de **1400 €**. Ce tarif est imposé par la Conseil général pour que la commune continue de percevoir les subventions d'assainissement. Elle remplace la participation pour raccordement à l'assainissement de 300 € sur les nouvelles constructions.

## **La pêche à la mouche au plan d'eau**

Le samedi 22 septembre 2012 a eu lieu l'inauguration officielle du site du plan d'eau de la Roche pour la pêche à la mouche en présence de Jacques DUMAS, Président de la fédération de pêche de la Loire, Alain TREILLE, Président de l'association de pêche de Noiretable, Claude BOURDELLE, Conseiller Général et de Denis TAMAIN, Maire de Noiretable.

Ces personnalités étaient entourées d'élus, de pêcheurs à la mouche et de nombreux sympathisants. On notait également la présence d'animateurs de sociétés voisines qui ont initié les jeunes et les moins jeunes à cette technique de pêche.

Avant que se termine cette matinée par le pot de l'amitié, offert par la société de pêche, il a été évoqué le projet de création d'un espace couvert au dessus d'une table de pique nique sous les peupliers.

Il a été vendu plus de 1000 cartes de pêche en 9 mois alors que l'objectif initial était de 750 sur un an. Cette activité est une réussite qui fait connaître notre territoire, notre plan d'eau et confirme la bonne desserte de notre commune.



## **LE TRI**

Continuez de trier vos déchets ménagers.

**LE VERRE** : les bouteilles et bocaux sont recyclables (les vitres vont dans la poubelle ordinaire). Le verre est recyclable sans limite.

**LES EMBALLAGES MENAGERS** : pensez à les aplatir, nous gagnerons de la place et du transport. Il suffit de poser le pied sur une bouteille en plastique, une brique de lait, un carton de céréales.....pour gagner au moins la moitié du volume.

**LE PAPIER** : maintenant nous pouvons recycler presque tous les papiers.

Nous pouvons déjà recycler **les journaux, les magazines, les prospectus et publicités, les catalogues.**

Nous pouvons rajouter **les annuaires, les courriers d'information, les photocopies, les enveloppes**, sans les déchirer pour que le recyclage soit plus facile.

Le papier recyclé consomme 3 fois moins d'énergie que du papier neuf, et il peut se recycler 5 fois.

**LES CARTOUCHES IMPRIMANTES** : un carton de récupération est à votre disposition au 1er étage de la Mairie de Noiretable pour les cartouches à jet d'encre.

## **Après triage que devrait-il rester dans nos poubelles ?**

Certains emballages ne peuvent pas, à l'heure actuelle, être recyclés. Il s'agit des papiers gras ou souillés : mouchoirs, couches culottes, emballages de pizzas, viandes ou poissons, des pots de yaourts, fromage blanc ou crème, des films et sacs plastiques, des barquettes en polystyrène, des emballages contenant des restes, des tubes de dentifrice ou cosmétiques, du papier et sachets en aluminium, du verre plat, de la vaisselle, des pots en terre, du papier peint.

Les piles usagées, cartouches d'encre, batteries, médicaments, ampoules, gros cartons et un grand nombre de produits utilisés quotidiennement sont à retourner au fournisseur, à déposer dans des urnes adaptées. Ainsi, si le tri est bien fait, seuls ces déchets devraient figurer parmi les ordures ménagères.



## **Manifestations communales**

### **JANVIER**

Le 19 : Concours de belote (Sté de Boules)

Le 26 : Loto (Ecole St Charles)

### **FEVRIER**

Le 2 : Soirée dansante (APE du Lycée Forestier)

Le 10 : Concours de belote (Club « Vivre ensemble »)

Le 16 : Loto organisé à la Maison de Retraite

Le 17 : Tripes (Club ASN)

Le 19 : Don du Sang de 16h à 19h

Le 23 : Concours de belote (FNACA)

### **MARS**

Le 2 : Spectacle de magie (Amicale Laïque)

Le 23 : Soirée Théâtre (APE du Collège R. Schuman)

### **AVRIL**

Le 7 : Repas offert par la Sté de Chasse aux propriétaires

Le 14 : Tripes (Basket club)

### **MAI**

Le 3 : Don du sang de 16h à 19h

### **JUIN**

Le 14 : Audition de fin d'année de l'école de musique

Le 29 : Course CR4C sur Noirétable (vélos)

Le 30 : Bois Noirs Oxygène (rando VTT)

## **Nouveau bureau au comité des fêtes**

**Présidents** : Mathieu Girard, Mylène Sablonnière, Julien Ronzier.

**Secrétaires** : Camille Fournial, Julie Rouillat, Anthony Butin.

**Trésoriers** : Janine Gazzotti, Hugo Tamain, Mathilde Gerbault.

## **Changement de propriétaires ...**

« Le Café du Marché » 2 rue Claude Peurière : M. Thierry BONJEAN succède à M. Pierre FOURNIAL ;

« Pharmacie place de l'église » Mme Sandrine EL ATTAR-PONS succède à M. & Mme Roland REYNAUD.

« Intermarché » M. & Mme THOMAS.

« Casino de Noriétable » M. Aurélien DERAND ROLLIN succède à M. Antoine HERBOUX en tant que Directeur.

**Téléthon**

Ludovic LUGNIER

**NOIRETABLE** 2012  
STATION CLIMATIQUE

**Samedi 17 Novembre 2012,**  
dans le centre de Noirétable, à partir de 13h00 !

Balade en calèche et à poney  
Concours de belote  
Forgerons  
Pompier  
Boutique  
Buvette  
Danses

**Forêthon**



Collecte de Dons

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Office de tourisme de Noirétable au : 04.77.24.93.04

PAPUT

Crédit Mutuel

CASINO

Intermarché

Noirétable

AFM

Quelques photos du Téléthon qui s'est déroulé le 17/11/2012 dans le centre de Noirétable. Plusieurs activités étaient proposées au sein du village Téléthon : concours de belote, stand boutique téléthon, écharpe faite par les résidents de la Maison de Retraite, arbre de l'esérance, lâcher de lanternes, sentier botanique, balades en calèche, stand maréchal ferrant, peintre, démonstration bucheronnage, démonstration désincarcération véhicule par les pompiers de Noirétable, danses...



Bravo aux bénévoles organisateurs ainsi qu'à tous les donateurs.



**BONNE ANNEE**